



Compte-rendu du DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2016

L'an deux mille seize, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, L. JACQUEMET, C. TOWNSEND, Michel GALLET, V. KRYK, L. LA MARCA, V. BOULAS, J. MERCIER, C. FOLGER, D. GANNE, J.A. DURET.

Absents non excusés : M. FOURNIER, S. MERCIER, C. FRAUD, J. DAZIN.

Absents excusés: M. LAPTEVA, H. DUMAS, Michèle GALLET, M.C. ROCH, M. TOOMEY, I. ZANON, R. JAILLET, B. LERAY.

Procurations : H. DUMAS à J.F. OBEZ, Michèle GALLET à Michel GALLET, M.C. ROCH à O. GUICHARD, M. TOOMEY à M. GIRIAT, I. ZANON à W. DELAVENNE, R. JAILLET à V. BOULAS, B. LERAY à J. MERCIER.

Secrétaire de séance : J.A. DURET.

Assistait : A. MAZERON, directrice générale des services.

La séance est ouverte à 19h30.

J.A. DURET est nommé secrétaire de séance.

JF. OBEZ, Maire, présente les procurations pour la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2016 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'étude centre bourg par le cabinet d'études Big Bang.

Le document de présentation est joint au présent compte rendu.

J. MERCIER souligne la qualité du projet mais suggère d'améliorer la proposition de réaménagement de l'ancien terrain des réservoirs en intégrant par exemple un tunnel de verdure afin d'atténuer l'aspect muré de cet espace. Il souligne également l'importance de la prise en compte du BHNS dans le réaménagement de la RD1005. De plus, il faudra trouver un système pour éviter les voitures ventouses sur la place de l'église. Il déclare que le déplacement des containers ne lui semble pas adapté car il est important qu'ils soient situés à immédiate proximité des habitations. Les cheminements piétonniers lui semblent indispensables notamment grâce à l'apport du végétal qui permet la constitution de couloirs de la biodiversité. Enfin, il regrette l'absence d'une place publique en tant que telle et demande à ce que l'aménagement de la RD1005 soit priorisé.

D. GANNE suggère la création d'un four à pain sur la place de l'église.

J.A. DURET rappelle son intervention concernant l'interdiction des ralentisseurs sur les voies à grand passage. Le Maire répond qu'une note réalisée à ce sujet par la Directrice des services techniques sera transmise à tous les membres du Conseil municipal. Il déclare également que la réalisation des travaux proposés pourrait être plus rapide que le phasage proposé car les travaux



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

proposés ont une durée de vie de quarante ans ce qui permettrait de lisser facilement les emprunts contractés.

O. GUICHARD répond que le phasage est réaliste, il tient compte des autres projets que la Commune doit engager sur la mandature.

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique de présentation du projet aura lieu le 15 septembre 2016 à 19h30 à la salle René Lavergne.

1 – Finances – Attribution des subventions 2016

J.F. OBEZ, Maire, informe les membres du Conseil municipal que la commission de finances du 28 juin 2016 a proposé de verser les subventions suivantes :

Association	Montant attribué
ÉCOLE DE MUSIQUE DE GEX	864 €
MFR Belvédère	100 €
CECOF CFA.	150 €
TOTAL	1 114 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte les subventions proposées et dit que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574.

2 – Personnel – Modification du tableau permanent des effectifs et création de quatre postes d'adjoints d'animation au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

C. BIOLAY, adjointe au personnel, explique au Conseil que dans le cadre de la réorganisation du service administratif et du service enfance, il est proposé d'effectuer les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Au sein du service administratif :

- Création d'un poste d'attaché au service des affaires générales : ce poste est créé à partir du 27/08/2016 afin d'assurer le raccord entre l'ancien et le nouveau DGS.
- Création d'un second emploi d'agent d'accueil à partir du 15/08/2016 à temps non complet (25h/35h) sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Au sein du service enfance :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 28h à l'école des Bois et augmentation du temps de travail d'une ATSEM et animatrice (cadre d'emploi des adjoints d'animation) à l'école de Villard (passage de 28h30 à 31h30).
- Suppression de trois postes d'adjoints d'animation : un à 32h, un à 26h et un à 17h30.
- Modification du temps de travail de 5 postes d'adjoints d'animation pour tenir compte de la réorganisation du service et de la prise en compte d'un temps de préparation pour les activités réalisées pendant le temps de repas :
 - Un poste passe de 30h30 à 32h30
 - Un poste passe de 30h à 31h45
 - Un poste passe de 13h à 16h45
 - Deux postes passent de 18h15 et de 17h45 à 19h chacun.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Le nouveau tableau des effectifs est joint au présent compte rendu.

En parallèle, pour tenir compte des variations d'activité des services dédiés à l'enfance et des incertitudes concernant la poursuite de la réforme des rythmes scolaires, il est proposé de créer 4 postes d'adjoints d'animation (3 à temps plein et 1 à mi-temps) au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an soit du 01/09/2016 au 31/08/2017. La rémunération de ces emplois se fera sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe et les postes seront classés dans le groupe C3 du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} septembre 2016.
- Autorise la création d'un poste d'adjoint au DGS à compter du 27 août 2016 et d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet à compter du 15 août 2016.
- Autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant,
- Décide de créer, pour accroissement temporaire d'activité, quatre emplois d'animateurs (trois à temps plein et un à 50%) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2016,
- Décide que la rémunération sera rattachée au premier échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (échelle 3 de rémunération)
- Dit que les crédits sont prévus aux budgets 2016 et suivants.

3 – Désignation d'un délégué pour siéger au SIVOM de l'est Gessien

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts du syndicat intercommunal de l'est gessien (SIVOM est gessien) fixant la clé de répartition du nombre de délégués, le Conseil municipal a procédé le 7 avril 2014, à l'élection des 5 délégués titulaires et des 2 suppléants suivants :

Délégués titulaires :

- Jean-François OBEZ
- Willy DELAVENNE
- Max GIRIAT
- Marie-Claude ROCH
- Bruno LERAY

Délégués suppléants :

- Martine FOURNIER
- Jacques Antoine DURET

M. Bruno LERAY ayant démissionné de son mandat de délégué, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire pour le remplacer.

L'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Néanmoins, le Conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

A l'issue du vote, à l'unanimité des membres votants, D. GANNE est élu comme délégué titulaire pour siéger au SIVOM de l'est Gessien.



4 – Marchés publics – Attribution du marché de transport scolaire et sorties de l'accueil de loisirs pour les années scolaires 2016-2017 / 2017-2018.

J.F. OBEZ, Maire, explique que le marché se compose de deux lots :

- Lot n°1: transport scolaire
- Lot n°2 : sorties accueil de loisirs

La date limite de remise des offres était fixée le 07 juillet 2016 à 12h. Pour les lots n°1 et n°2, seule l'entreprise EUROPTOURS a répondu.

Lot n°1 :

Les prestations seront rémunérées selon les prix forfaitaires journaliers suivants :

Prestations	Prix unitaire € H.T
Circuit	281.95
Sortie piscine	
- Aller-retour	104.58
- 2 allers retours	143.76

Le montant total des prestations ne pourra pas dépasser la somme de 44 400 € H.T sur un an.

Tarifs lot n°2 :

Pour les sorties de l'accueil de loisirs, un devis sera demandé par le pouvoir adjudicateur en fonction des besoins, au plus tard quinze jours avant la sortie. La commune ne s'engage sur aucun montant minimum de prestation. Le lot n°2 comprend une part forfaitaire pour le transport de l'école des bois vers l'école de Villard (accueil de loisirs).

Prestations	Prix unitaire € H.T
Circuit matin + transport mercredi après-midi (accueil de loisirs)	197.36

Le montant maximum du marché s'élève à 9 000 € H.T pour un an.

Durée : Le marché est conclu pour deux ans non renouvelable à terme (année scolaire 2016-2017 et 2017-2018)

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de prestation de services pour la mission de transport scolaire et sorties de l'accueil de



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

loisirs, avec l'entreprise EUROPTOURS pour un montant de 44 400 € HT (montant annuel), soit 48 840 € TTC pour le lot n°1 et d'un montant de 9 000 € H.T (montant annuel) soit 9 900 € T.T.C pour le lot n°2.

Le montant global du marché s'élève donc à 53 400 € H.T soit 58 740 € T.T.C (montant annuel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise le Maire à signer le marché de transport scolaire pour les lots 1 et 2 avec l'entreprise Europtours dans les conditions décrites précédemment.
- Dit que les crédits sont prévus aux budgets 2016 et suivants.

5 – Marchés publics : Attribution du marché pour l'entretien des bâtiments communaux pour l'année scolaire 2016-2017 / 2017-2018 / 2018-2019.

J.F. OBEZ, Maire, explique au conseil qu'une consultation a été lancée le 16 juin 2016 avec une date limite de réception des offres au 07 juillet 2016.

Les prestations concernent l'entretien des écoles pendant l'année scolaire et durant les périodes de vacances scolaires.

Les deux critères de sélection des offres sont :

- le prix (60%)
- la valeur technique (40%)

Trois offres sont arrivées dans le délai imparti :

N° d'arrivée	Entreprises	Coût annuel en euros HT
1	NGM	46 161.25
2	ONET	46 221.00
3	LPN	42 044.00

Suite à l'analyse des offres, la commission MAPA du 11 juillet propose de retenir la société LPN au vu des critères susmentionnés.

Durée : le marché est conclu pour 3 ans non renouvelables.

Sur une question de J. MERCIER, le Maire précise que le matériel (chariots, auto laveuse) est fourni par la Commune mais que l'entreprise utilise ses propres produits d'entretien.

J.A. DURET insiste sur la nécessité de vérifier les conditions de sécurité (utilisation des produits d'entretien notamment) dans lesquelles les employés du prestataire réalisent leurs missions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité et trois abstentions (C. FOLGER, J. MERCIER, B. LERAY) des membres votants :



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

- Attribue le marché à l'entreprise LPN pour un montant de 42 044.00 € HT soit 50 452.80 € TTC (montant annuel).
- Dit que les crédits sont inscrits aux budgets 2016 et suivants.

7 – Scolaire – Achat d'un copieur pour l'école des bois

Jean-François OBEZ, Maire, explique au conseil qu'une lettre de consultation a été adressée à deux entreprises le 24 mai 2016 pour l'achat d'un copieur pour l'école des bois.

Après étude des propositions reçues, il est proposé au conseil de retenir l'offre de l'entreprise CIDEM pour un montant total de 7 190.00 € HT soit 8 628 € TTC.

En complément de l'achat du copieur RICOH C3004SP, un contrat copie d'une durée de 36 mois permet la maintenance du matériel et la fourniture des consommables. Les prix à la copie sont les suivants (coût à la page) : 0.005€ HT pour les copies en noir, 0.05€ HT pour les copies en couleur.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- ATTRIBUE le marché à l'entreprise CIDEM pour un montant de 7 190 € H.T; soit 8 628 € T.T.C ainsi que le contrat copie selon les montants et les modalités définis ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché avec l'attributaire
- Et dit que les crédits sont inscrits aux budgets 2016 et suivants.

Question du public

Pas de question du public.

Questions diverses

PLUI :

Le Maire et O. GUICHARD présentent au Conseil les modalités de collaboration commune-CCPG mises en place pour la création du PLUI. A Ornex, c'est la commission aménagement qui examinera les différents éléments du PLUI pour la partie Ornex. M. GIRIAT et O. GUICHARD représenteront la commission au sein du comité de pilotage sectoriel du PLUI. J.A. DURET demande une réunion des commissions PLUI des trois communes du SIVOM afin d'avoir une concertation élargie au niveau sectoriel. Le Maire lui répond que sa demande sera examinée.

O. GUICHARD informe le Conseil de l'ouverture d'un site de concertation publique pour le PLUI : un lien sera créé depuis le site Internet de la Commune.

Art en campagne :

L. JACQUEMET informe le Conseil que la nuit du 4 août aura lieu une animation autour des étoiles sur le parcours d'Art en campagne. Une promenade nocturne est également prévue le 20 août.

Sécurité :

Michel GALLET rappelle aux élus la nécessité d'améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité au travail, la Commune ne disposant pas à ce jour d'un document unique. De plus, le rôle de l'assistant de prévention est pour l'instant réduit.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

C. BIOLAY répond qu'un groupe de travail est en train de réaliser et de mettre en place le document unique. De plus, un projet de mutualisation du domaine de la prévention est en cours au sein de la CCPG (création d'un service commun).

Travaux :

J.A. DURET déclare qu'il n'est pas normal que le promoteur immobilier ait commencé à vendre les logements du projet Charbonnière alors que le permis de construire n'a pas encore été accordé.

J.F. OBEZ répond que cette pratique est courante, qu'elle relève du promoteur et n'engage pas la responsabilité de la Commune.

J.A. DURET déclare que la signalisation du chantier route de Brétigny a été très mal faite. W. DELAVENNE répond qu'il s'est rendu compte du problème et qu'il va prendre contact avec le chef de chantier à ce sujet.

Fin du Conseil à 21h45

Prochaine réunion du Conseil : lundi 29 août 2016

Ornex le 18 juillet 2016
Le Maire, J.F. OBEZ